

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Lettres internationales envoyées à Émile Zola](#)[Collection Suisse \(Lettres en français à Émile Zola\)](#)[Item](#)[Lettre de André Langie à Émile Zola du 4 février 1898](#)

Lettre de André Langie à Émile Zola du 4 février 1898

Auteur(s) : Langie, André

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[affaire Dreyfus](#), [Journalisme](#)

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

Langie, André, Lettre de André Langie à Émile Zola du 4 février 1898, 1898-02-04.
Édition des lettres internationales adressées à Émile Zola.
Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)..
Consulté le 07/05/2024 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6938>

Présentation

GenreCorrespondance
Date d'envoi[1898-02-04](#)
AdresseBerne

Description & Analyse

DescriptionLettre de soutien et envoi d'un article paru dans la *Gazette de Lausanne* du 4 février 1898.

Information générales

Langue [Français](#)

CoteSUI LANGIE 1898_02_04

Éléments codicologiques Un bifeuillet original et une coupure de presse originale.

SourceCollection famille Émile-Zola

Informations éditoriales

Éditeur de la ficheCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s)Macke, Jean-Sébastien

Notice créée par [Jean-Sébastien Macke](#) Notice créée le 22/07/2019 Dernière modification le 21/08/2020

Monsieur

Admirant le courage héroïque avec lequel vous avez pris la défense de l'innocent, je tiens à vous exprimer ma sympathie profonde et à vous dire que mes pensées, et celles d'une foule innombrable, seront avec vous pendant les jours pénibles que vous allez traverser.

Je fais des vœux ardents pour le triomphe de votre bonne cause, pour que la lumière soit faite et que la Justice ait le dernier mot.

C'est avec ces sentiments que je vous présente,
Monsieur, mes très respectueuses salutations.

André Langé

bibliothécaire.

Berne, le 4 février 1898.

1 annexe.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

*Gazette
de Lausanne.*

L'affaire Dreyfus.

Le rôle des experts.

*4 février
1898.*

On nous écrit :

La *Gazette* d'aujourd'hui, mercredi, commente un passage d'un article de l'*Echo de Paris* du 30 janvier, qui renseigne ses lecteurs sur la provenance du bordereau attribué à Dreyfus. Le même article contient ce qui suit :

Les opérations des premiers experts commis pour examiner le bordereau ne se bornèrent pas à des expériences relatives à l'écriture. On nous affirme un détail encore inédit : les opérations et les enquêtes auxquelles se livrèrent M. Bertillon et ses collègues portèrent aussi sur les origines du papier ayant servi à la confection de la lettre missive apportée par un agent à notre service des renseignements. Il aurait été démontré que le papier décalqué dont s'était servi Dreyfus provenait des bureaux du service géographique du ministère de la guerre où, depuis des années, on se sert d'un papier identique, fabriqué dans les usines d'un des gros fabricants de papier de la province qui a une succursale de vente à Paris.

Or, l'*Echo* du 16 janvier publie les déclarations faites à un reporter par un des experts du second procès, M. Varinard. J'en détache cette phrase :

Entre parenthèses, un détail curieux, mais qui ne saurait tirer à conséquence : ce document est écrit sur du papier de fabrication allemande.

Le papier du bordereau est donc, à la fois, de fabrication allemande et de fabrication française !

Ce « détail curieux » (et même fort curieux) a bien son importance, puisque les premiers experts jugèrent bon de se livrer à des « opérations » et à des « enquêtes » à ce sujet ; les seconds experts, Varinard et consorts, s'adjoignirent un expert-chimiste dans le même but. Les deux enquêtes aboutissent à des résultats absolument opposés.

Ce « détail curieux » tire à conséquence, en ce qu'il démontre avec évidence que les experts ne voient goutte sur ce point, comme, probablement, sur tous les autres.

Autre exemple : M. Varinard, au cours de l'interview, indique de quelle façon le faussaire doit avoir confectionné le bordereau : il a décalqué un certain nombre de mots de l'écriture du commandant Esterhazy, dont l'écriture est « anguleuse », dit-il. Ces mots, sur le bordereau, se trouvent être, comme les autres mots d'ailleurs, d'une écriture « arrondie ».

Donc, suivant cet expert, en déclquant des angles, on produit des courbes. Cela est aussi fort curieux, sinon fort probant.

memorandum et même impossible a été adopté par 200 voix contre 260. M. Paul Delombre, le président très ministériel de la commission du budget, sans donner raison aux très vives critiques de MM. Lockroy et Camille Pelletan, a fait un discours concluant ainsi : « La commission du budget tient essentiellement à ce qu'il ne soit apporté aucune restriction à ces pouvoirs d'investigation ; elle sauvera de tout son pouvoir le contrôle du Parlement. » M. Delombre a été applaudi par les deux tiers de la Chambre. Ensuite s'est produit l'incident relatif au cas de M. Delcassé, dont nous rendons compte au Dernier Courrier.

— Je ne vous attendais pas, répliqua Jane tout bas, et tournant le dos à l'ex-institutrice, nous reprenions à titre de document et sans aucune garantie ce curieux entrefilet.

Dreyfus et les Russes.

Les journaux russes s'occupent eux aussi de l'affaire Dreyfus et une grande partie d'entre eux tiennent le condamné pour innocent. Les *Novosti* entre autres ont publié un article très remarqué à ce sujet. A propos de la déclaration faite par M. de Bülow à la commission du budget du Reichstag :

Cette déclaration, écrit le journal russe, est importante. Toute la France croyait que le gouvernement se refusait à la revision du procès de crainte qu'il ne s'y produisît des incidents de nature à offenser l'Allemagne. La déclaration de M. de Bülow donne les mains libres au gouvernement et enlève au peuple français le grave soupçon qu'un officier ait trahi la France pour l'Allemagne.

Et plus loin :

Reste, dit la feuille russe, l'hypothèse que des documents aient été livrés, — à supposer que ce fait matériel soit constant, — à une autre puissance directement amie de la France ou sans dangers pour elle. Une des puissances pouvait, pour des motifs d'ordre purement diplomatique, être intéressée à savoir la vraie situation en France. Mais pour de telles communications, on ne donne pas beaucoup d'argent et Dreyfus était très riche... Peut-être s'agit-il simplement de la violation d'un secret de chancellerie, qui est frappée d'une peine bien moins forte que la trahison. C'est pourquoi l'assurance et l'obstination de Zola nous paraissent très explicables. La déclaration du ministre allemand est de toutes manières précieuse pour lui. En outre les Français ne pourraient faire aucun reproche à la puissance au profit de laquelle une violation du secret de chancellerie aurait été commise. Dans les rapports internationaux, c'est le pain quotidien. La France en fait autant. Ses espions se trouvent en permanence à la frontière allemande.

Comme conclusion, les *Novosti* estiment que l'affaire sera terminée seulement quand justice sera faite. La revision est inévitable si le gouvernement ne peut désigner aucune autre puissance que l'Allemagne. La déclaration de M. de Bülow fournit donc au ministère Méline l'occasion d'opérer une retraite à couvert et de frayer la route à la justice.

Il semble presque que cet article tende à pré-